

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

la
cgt

pénitentiaire

www.ugsp-cgt.org



20 octobre 2011



Ensemble

changeons

la donne



**CAP DES CHEFS DE SERVICE
D'INSERTION ET DE PROBATION**

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- la mutation
- l'avancement
- le recrutement (prolongation de stage, titularisation)
- les détachements, intégrations, disponibilités,...
- les reclassements suite à des restructurations

La CAP est aussi l'instance compétente en matière disciplinaire (commission de discipline)

Les CAP sont paritaires. Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin.

La CAP est donc une instance extrêmement importante dans la vie professionnelle des agents.

**LE 20 OCTOBRE 2011
CHANGEONS LA DONNE
TOUS ENSEMBLE
VOTONS POUR**



**POUR VOTER CGT,
VOUS DEVREZ VOTER
POUR LA LISTE SOUTENUE
PAR LE SIGLE:
LA CGT PÉNITENTIAIRE**



L'ENGAGEMENT des élus CGT

→ Militants de terrain, les élus CGT agissent avec les personnels pour améliorer leur carrière et leurs conditions de travail. Nos élus, sur la base de l'intérêt du service public et des personnels, allient défense individuelle et collective en accord avec les valeurs de la CGT. Nous nous battons pour que toute la transparence soit faite sur le fonctionnement de la CAP, pour que les personnels soient informés des critères retenus, pour qu'ils puissent y faire valoir leurs droits.

→ La CGT dénonce les pratiques syndicales qui consistent à avantager certains du fait de leur appartenance syndicale, au détriment des autres. C'est la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance à la détermination de critères les plus équitables possibles et à leur clarté. Représenter loyalement les collègues consiste à veiller au respect de critères et non pas à privilégier certains. Cette fonction n'exclut bien évidemment pas l'examen le plus objectif possible de situations particulières.

→ En CAP, nos élus ont à cœur de rappeler à l'administration la réalité du terrain, les revendications des personnels, leurs conditions de travail. Au sein des CAP comme ailleurs, nous luttons pour obliger l'administration à prendre ses responsabilités, à tenir compte de la parole des agents, à trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées. Nous y portons les valeurs de solidarité, d'égalité et de défense du service public.



UNE PRÉSENCE COMBATIVE POUR PORTER LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS



EMPLOI

- ✓ Un recrutement en urgence de CPIP et de personnels administratifs dans les SPIP
- ✓ L'instauration d'un TCCBS permettant de pallier les congés formation, maternité, longue maladie,...
- ✓ L'élaboration d'organigrammes de référence par antenne

STATUTAIRE

- ✓ Des garanties de transparence sur le passage en DPIP
- ✓ Un régime indemnitaire déconnecté de la « manière de servir »
- ✓ La fin de la soumission à l'article 10

FORMATION

- ✓ Le retour à une formation à deux ans en alternance pour les CPIP, sans pré-affectation et sans obligation de maintien deux ans sur le premier poste
- ✓ Le maintien des primes pendant les périodes de formation
- ✓ Le retour au décompte d'un forfait de 8h par journée de formation

CARRIERE

- ✓ L'ancienneté comme unique critère pour la promotion interne
- ✓ La résorption du retard dans la carrière des agents (passages d'échelons, de grade, nouvelle grille,...), et le renforcement des bureaux RH des différentes directions
- ✓ La fin du « profilage » à l'excès des postes proposés à la mobilité, et la prise en compte prioritaire de l'ancienneté

ORGANISATIONS DE SERVICE

- ✓ L'instauration d'espaces d'échange autour des suivis : supervision, analyse des pratiques, formations internes...
- ✓ La mise en place d'une pluridisciplinarité respectueuse des missions de chacun, comme regards croisés sur les situations et non pas comme segmentation des suivis
- ✓ Des organisations de service négociées avec les personnels, qui intègrent la question de la santé au travail
- ✓ Le respect du temps de travail et des chartes des temps

MISSIONS

- ✓ La reconnaissance du caractère régalien des missions du SPIP
- ✓ Le respect de rôle d'encadrant intermédiaire, de notre mission d'appui technique et d'animation des équipes
- ✓ L'augmentation des budgets d'intervention des SPIP et leur répartition équitable entre les services

NOUS COMBATTONS

- ✗ Le statut spécial archaïque qui bafoue l'exercice du droit de grève et des droits à la défense
- ✗ La RGPP (révision générale des politiques publiques), qui se traduit dans la pénitencière par la privatisation des prisons, la délégation de nos missions régaliennes, les restructurations (fusions, mutualisations, plateformes, fermetures,...), le recours généralisé aux emplois précaires et à la réserve pénitentiaire
- ✗ Les politiques sécuritaires qui privilégient le tout répressif
- ✗ La segmentation et le diagnostic à visée criminologique.

LA CGT PÉNITENTIAIRE : UNE ORGANISATION SYNDICALE ANCRÉE DANS LA LUTTE !

2008, UNE MOBILISATION HISTORIQUE POUR UNE REVALORISATION

Le 5 juin 2008, plus du tiers de la profession est dans la rue. La mobilisation des services, largement portée par la CGT Pénitentiaire, oblige l'administration à retirer son projet initial de réforme statutaire, qui n'accorde aucune revalorisation. Suite à la rédaction d'un accord qui brade nos missions contre une revalorisation qui reste insatisfaisante, la

CGT refuse la signature du protocole de 2009, et maintient la pression sur le statut et les missions.

2010 : LE COMBAT CONTRE LES FERMETURES D'ANTENNES

La mobilisation des militants contre les décisions de restructuration porte ses fruits. L'administration doit revoir sa copie et maintient la majorité des antennes.

2011 : UN MOUVEMENT DE FOND SUITE A « L'AFFAIRE DE PORNIC »

Le mouvement large et unitaire des personnels de la Justice permet de rétablir la vérité face aux mensonges de Sarkozy. La manifestation unitaire du 29 mars 2011 est une démonstration de force des personnels de la Justice, à laquelle la CGT Pénitentiaire contribue largement.

AU QUOTIDIEN

Le combat contre la pré-affectation, contre la mise à mal des résidences administratives, contre la mutualisation des services, pour l'obtention de moyens à la hauteur des besoins, pour le maintien de la dimension sociale de nos métiers... toutes ces dernières années, la CGT aura été en première ligne, à vos côtés, pour défendre nos conditions de travail, nos droits, nos missions, et obtenir de nouveaux acquis.

UNE AUTRE POLITIQUE...

Nous refusons les choix adoptés en matière de politique pénale depuis 2002. Ces politiques répressives continuent de criminaliser les catégories sociales les plus précaires, et favorisent une extension du filet pénal. L'accumulation de textes, élaborés opportunément au gré de l'atrocité de certains faits divers, constitue aujourd'hui un maquis dans lequel il est difficile de se repérer pour donner du sens à la décision pénale. Les dernières années sont particulièrement éloquentes en la matière : PPR, stages, PSAP, SEFIP, ARSE/M, généralisation du PSE, PSEM,...

Notre rôle, nos missions ne doivent pas s'inscrire dans un contexte d'illusion du risque zéro, où la recherche de neutralisation du risque de récidive prend le pas sur l'accompagnement éducatif.



Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.

METTRE FIN À LA CONFUSION STATUTAIRE LAISSER LA PLACE À UN AUTRE MANAGEMENT

Les choix opérés par les signataires du protocole de 2009 plongent les CSIP dans une grande confusion statutaire et professionnelle.

La décision de suppression du corps de CSIP aurait dû s'accompagner d'une mise en œuvre réaliste et rapide. Au lieu de quoi, pendant plusieurs années, la situation des agents et des services sera un véritable capharnaüm : promotions au compte-goutte sur des critères aléatoires, obligation de mobilité en suspens, déséquilibre des services, confusion sur les missions...

Pire ! L'administration semble, avec cette réforme, sonner la disparition du rôle d'encadrement et d'animation d'équipe, ce qui était un des fondements initial du corps des CSIP. Or, nous sommes persuadés que cette mission d'appui technique et de soutien de proximité est essentielle dans le contexte actuel des SPIP.

Les cadres intermédiaires ne doivent pas faire office de courroie de transmission qui ne fonctionnerait qu'en sens unique, pour faire appliquer des consignes déconnectées de la réalité du terrain.

Face à une administration qui n'est pas en manque d'imagination quand il s'agit d'imaginer des systèmes toujours plus bureaucratiques nous savons tous que l'essentiel est ailleurs.

Nous savons que la question de la charge de travail est aujourd'hui plus que jamais centrale. Nous savons qu'il y a urgence à mettre en place un autre modèle de management. Nous savons que sans les budgets d'intervention nécessaires, notre marge de manœuvre est restreinte. Nous savons qu'il faut replacer les personnes suivies au centre de notre intervention.



**LE 20 OCTOBRE 2011
CHANGEONS LA DONNE
TOUS ENSEMBLE
VOTONS**

**la
cgt
pénitentiaire**

**POUR VOTER CGT,
VOUS DEVREZ VOTER
POUR LA LISTE
SOUTENUE PAR LE SIGLE:
LA CGT PÉNITENTIAIRE**